

# Année Scolaire 2017-2018

## SOMMAIRE :

- A : Principes de l'Organisation Scolaire*
- B : Tutoriel de Réservation*
- C : Tutoriel de Paiement*

## **A) PRINCIPES DE L'ORGANISATION DU PÉRISCOLAIRE**

### **1- Les Principes l'Organisation du Périscolaire : Cantine, Garderie, transport en Bus**

Le fonctionnement des services périscolaires gérés par la commune, est organisé ainsi :

- ▶ L'accès aux services de cantine, de garderie du matin, du midi, du soir, le TAP et le transport scolaire, se réalisera uniquement après réservation par les parents.  
Chacun comprendra que la gestion de plus de 200 enfants, et plus particulièrement ceux de maternelle, impose que soit mis à disposition de chaque agent de service des listes de présence, tandis que la commande des repas auprès du fournisseur ne tolère pas d'approximation et le respect des délais d'exécution,
- ▶ En complément, décision a été prise d'offrir un tarif évolutif en fonction du quotient familial de chaque famille, afin d'atténuer la charge pour les foyers les plus modestes.  
On notera cependant que la part facturée aux familles reste très inférieure au coût réel du service, le complément restant à la charge du budget communal.  
Naturellement, le processus de facturation est dorénavant plus complexe puisque, par exemple, le service cantine - garderie du midi sera offert sur la base de six tarifs différents : trois pour les familles du village et trois pour les familles extérieures,

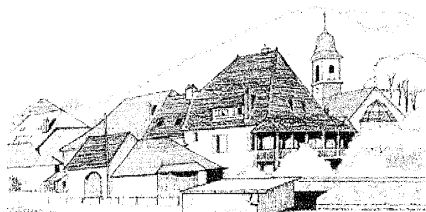
### **2- Le Système de Réservation - Facturation :**

- ▶ La réservation des services de cantine et de garderie est obligatoire. Elle se réalise directement à partir d'un accès Internet, au domicile des familles : un système simple, fiable, économique qui permet à chaque parent d'anticiper sa demande. Pour être valide, toute demande de réservation sera effectuée au moins 4 jours à l'avance. Chacun pourra ainsi consulter son compte « périscolaire » : facture, paiement, réservation et consommation des services.

Pour ce faire, chaque parent dispose d'un compte personnel sur Internet : un identifiant et un mot de passe transmis aux familles par courrier confidentiel.

Que faire si votre ordinateur « tombe » en panne ou si votre liaison Internet est hors service, ou si vous n'êtes pas équipés d'un accès Internet ?

- Solliciter un accès sur l'ordinateur d'un voisin,
- Réaliser sa réservation sur l'ordinateur accessible au public au secrétariat de mairie,
- En dernier ressort, solliciter le gestionnaire du périscolaire ou son adjointe qui vous conseilleront utilement.



► Une facturation « personnalisée » et détaillée sera établie chaque mois et le paiement sera encaissé par la trésorerie de St Vit. Un service de paiement en ligne, par carte bancaire, est proposé aux familles qui le souhaitent.

### 3- La Tarification des Services Périscolaires pour l'année 2017/2018 :

Tarifs valables pour les enfants résidants dans la commune

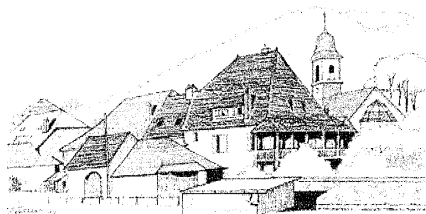
	Quotient familial inférieur à 776	Quotient familial intermédiaire	Quotient familial supérieur à 1200
Repas du midi	4,54 €	4,79 €	4,94 €
Garderie du matin	1,10 €	1,30 €	1,50 €
Garderie du midi	1,10 €	1,30 €	1,50 €
Garderie du soir	1,10 €	1,30 €	1,50 €

Tarifs valables pour les enfants résidants dans une autre commune

	Quotient familial inférieur à 776	Quotient familial intermédiaire	Quotient familial supérieur à 1200
Repas du midi	4,74 €	4,99 €	5,14 €
Garderie du matin	1,30€	1,50 €	1,70 €
Garderie du midi	1,30€	1,50 €	1,70 €
Garderie du soir	1,30€	1,50 €	1,70 €

### 4- L'Accueil en Cantine des Enfants Atteints d'une Allergie Alimentaire :

Les enfants atteints d'une allergie alimentaire, pourront être accueillis en cantine scolaire, dans le cadre d'une procédure très stricte destinée à assurer leur sécurité. Les parents concernés voudront bien prendre contact rapidement avec la mairie pour établir le dossier de prise en charge et l'élaboration d'un PAI, au moins trois semaines avant l'échéance.



**5- La Tarification des Services TAP (vendredi après-midi) pour l'année 2017/2018 :**

Afin de respecter les engagements de la municipalité et dans un souhait d'équité, le conseil municipal a décidé d'adapter la tarification de la prestation des activités du vendredi après-midi en fonction du taux de fréquentation du périscolaire mensuel.

**5 vendredi**

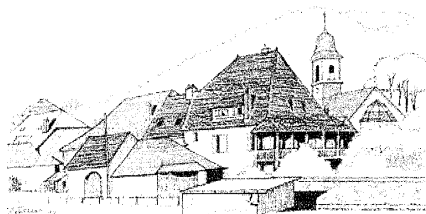
nombre d'inscription à la garderie mensuelle	base de tarification unitaire	quotient	quotient	Quotient sup.
		Inf. à 776	intermédiaire	à 1200
		1,1	1,3	1.5
0 à 3	20	22	26	30
4 à 7	16	17.6	20.8	24
8 à 11	12	13.2	15.6	18
12 à 15	8	8.8	10.4	12
16 à 19	4	4.4	5.2	6
20 et plus	0	0	0	0

**4 vendredi**

nombre d'inscription à la garderie mensuelle	base de tarification unitaire	quotient	quotient	Quotient sup.
		infé à 776	intermédiaire	à 1200
		1,10	1,30	1.50
0 à 3	16	17.60	20.80	24
4 à 7	12	13.20	15.60	18
8 à 11	8	8.80	10.40	12
12 à 15	4	4.40	5.20	6
16 et Plus	0	0	0	0

**3 vendredi**

nombre d'inscription à la garderie mensuelle	base de tarification unitaire	quotient	quotient	Quotient sup.
		infé à 776	intermédiaire	à 1200
		1,10	1,30	1.50
0 à 3	12	13.20	15.60	18
4 à 7	8	8.80	10.40	12
8 à 11	4	4.40	5.20	6
12 et Plus	0	0	0	0



**2 vendredi**

nombre d'inscription à la garderie mensuelle	base de tarification unitaire	quotient infé à 776	quotient intermédiaire	Quotient sup à 1200
				1,10
0 à 3	8	8.80	10.40	12
4 à 7	4	4.40	5.20	6
8 et Plus	0	0	0	0

**1 vendredi**

nombre d'inscription à la garderie mensuelle	base de tarification unitaire	quotient infé à 776	quotient intermédiaire	Quotient sup à 1200
				1,10
0 à 3	4	4.40	5.20	6
4 et Plus	0	0	0	0

**Infos Pratiques :**

*Mail du Service Périscolaire : [periscolaire-mairie@avanne-aveney.com](mailto:periscolaire-mairie@avanne-aveney.com)*

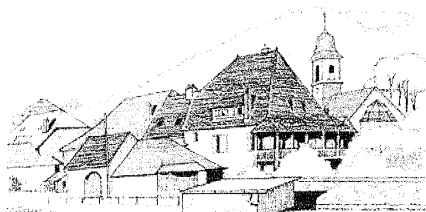
*Gestionnaires du Périscolaire :*

- Cyril GAGLIONE (en charge des réservations) : 03.81.41.11.36
- Emmanuel BADOT (en charge facturation et suivi du logiciel) : 03.81.41.11.37

**B : LE SYSTÈME DE RÉSERVATION PAR INTERNET**

**1- Les Principes et les Étapes :**

- Chaque parent est invité à présenter « ses demandes de réservation » pour chaque enfant :  
Les services retenus et les jours concernés : garderie du matin, du midi ou du soir ou Cantine et garderie du midi.  
Ces demandes ne peuvent plus être enregistrées ou annulées si le délai de 4 jours n'est pas respecté ...  
Ainsi, toute demande de réservation pour une cantine du mardi doit être déposée avant le jeudi minuit. Les services ne seront plus accessibles sans réservation préalable.
- Dès le lendemain, le gestionnaire va compiler et valider les demandes puis passer une commande de repas au prestataire, éditer les listes de présence dans chaque service du matin, du midi et du soir.
- Une facturation détaillée sera établie en fin de mois sur la base des réservations établies par les parents. Tout service « réservé » sera naturellement facturé.  
Seules des absences justifiées pour raison médicale attestée pourront être prises en compte (justificatifs à produire avant la fin du mois concerné).
- Chaque famille peut consulter sur son « compte » l'état de ses réservations passées ou futures, l'état des facturations. De même chaque parent disposera d'une boîte de dialogue avec le gestionnaire : questions et réponses.



## 2- Le Mode d'Emploi du « Portail Famille » :

Accéder au site Web communal (sur PC ou MAC) :



- 1 Charger **Internet Explorer** ou de préférence **Mozilla Firefox**
- 2 <http://www.avanne-aveney.com>

Accéder à votre compte personnel :

Menu [Mes comptes]

Menu [Service périscolaire communal]

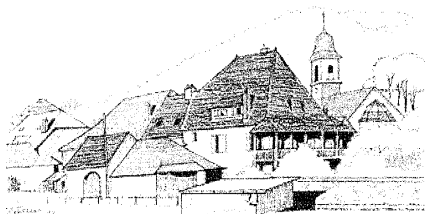
Saisir l'identifiant de votre compte : [ ..... ]

Saisir le mot de passe de votre compte : [ ..... ]



*Attention : ces informations ne tolèrent pas d'erreur de saisie !!!*

Ouverture de la page d'accueil :



Réservation d'un service garderie du matin :

Menu [ Mes enfants]

Double clic sur le nom de l'enfant concerné

9 Agenda    Inscriptions en cours

● Réservé    Erreur    Congé parental    Heure hors contrat    Régulier    Fermeture    A  
● Réservation en cours de traitement    X Réservation refusée    P Petites vacances    G G

Cliquer **droit** sur un champ  ou  pour demander une réservation ou une absence

Septembre 2012

Structure	Responsable	Sa 01	Di 02	Lu 03	Ma 04	Me 05	Je 06	Ve 07	Sa 08	Di 09	Lu 10	Ma 11	Me 12	Je 13	Ve 14	Sa 15	Di 16	Lu 17	Ma 18	Me 19	Je 20	Ve 21	Sa 22
Cantine/Garderie Commune d'Ava Garderie du matin		G	G	G																			
Cantine/Garderie Commune d'Ava Garderie du midi		G	G	G																			
Cantine/Garderie Commune d'Ava Garderie du soir		G	G	G																			
Cantine/Garderie Commune d'Ava Repas du midi et garderie		G	G	G																			

Sélectionner le mois de la réservation à réaliser

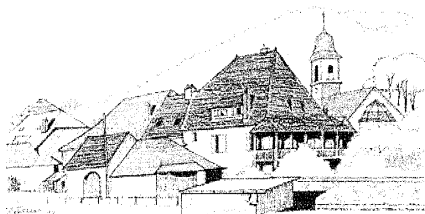
Sélectionner le jour et le service à réserver sur la grille présentée :

Clic « droit souris » sur la case choisie :    [Demande de réservation]

Mêmes démarches pour toutes les réservations des différentes prestations de cet enfant

Pour demander l'annulation d'une réservation (*plus de 4 jours avant l'échéance*):

Clic « droit souris » sur la case choisie :    [Déclarer une absence]



## C : LE SYSTÈME DE PAIEMENT PAR INTERNET

Nous vous offrons un service de paiement en ligne des factures du périscolaire communal, exploitable dès la parution de la facture.

### Les étapes de la procédure de paiement en ligne des factures périscolaires :

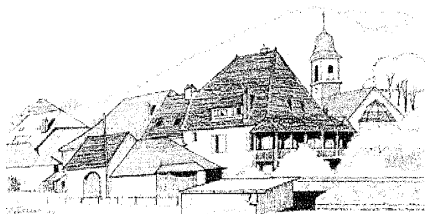
1. Munissez vous de la facture à payer
2. Accéder au site de paiement par Internet
3. Saisir l'identifiant de la collectivité
4. Saisir le n° de référence de la facture
5. Saisir le montant du paiement
6. Saisir votre adresse mail complète
7. Saisir à nouveau votre adresse mail complète !!!
8. Choisir le type de carte bancaire
9. Saisir le n° de carte
10. Saisir le n° du pictogramme au dos de la carte
11. Valider la transaction

### Les détails :

Accéder au site de paiement par Internet

[www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr) ( dans Explorer, Firefox, Safari, ...)





Saisir l'identifiant de la collectivité

COMMUNE  
D'AVANNE-AVENEY

Service Périscolaire  
Mairie d'Avanne-Aveney  
25720 AVANNE - AVENEY  
03.81.41.11.30  
www.avanne-aveney.com

**FACTURE**

N° : 2013 - 02 -85  
Du : 19/02/2013  
A régler avant le 29/03/2013  
Identifiant Collectivité: 003056  
N° de Référence: : 2013-??-??-??

Vous pouvez payer cette dette sur Internet en vous connectant sur : [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)

Période du

Catégorie	Bénéficiaire	Qté	P.U.	Total
-----------	--------------	-----	------	-------

Saisir le n° de référence de la facture

TELEPAIEMENT

Saisie de la référence de la dette

**important**

Saisir la référence telle qu'elle apparaît sur votre avis des sommes à payer en respectant son format.

**REPERENCE DETTE**

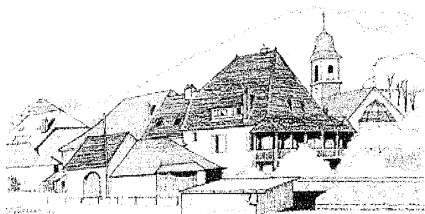
Vous devez renseigner la référence de la dette :

Identifiant collectivité : 003056

Référence : [ ] - [ ] - [ ] - [ ]

Valider Annuler





Saisir

REFERENCES

Pour effectuer votre règlement au profit de la collectivité : AVANNE-AVENEY, merci de préciser les informations suivantes :

Référence de la dette : 2013-83-00-0000000000085

Montant :  ,  €

Adresse électronique :

Confirmez l'adresse saisie :

le montant du paiement

Saisir votre adresse mail complète  
Saisir à nouveau votre adresse mail complète !!!

Choisir le type de carte bancaire  
Saisir le n° de carte  
Saisir le n° du pictogramme au dos de la carte  
Valider la transaction

INFORMATIONS DE PAIEMENT

Référence de la dette : 2013-83-00-0000000000085  
Total à payer : 34,20 EUR

DONNÉES DE PAIEMENT

Type de carte :

Numéro de carte :

Date de fin de validité :  /

Cryptogramme visuel :  [Plus d'informations](#)